



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
20 juin 2012
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-sixième session
Point 38 de l'ordre du jour
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité
Soixante-septième année

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 66/13 de l'Assemblée générale et de la résolution 2041 (2012) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil m'a prié de lui présenter tous les trois mois un rapport sur l'évolution de la situation en Afghanistan.

2. Le rapport fait le point des activités menées par les Nations Unies en Afghanistan, notamment dans les domaines de l'action humanitaire, du développement et des droits de l'homme, depuis mon rapport précédent (A/66/728-S/2012/133) daté du 5 mars 2012, et présente une synthèse des faits importants survenus au niveau politique et sur le plan de la sécurité, ainsi que des informations sur les événements régionaux et internationaux en rapport avec l'Afghanistan.

II. Faits nouveaux

A. Situation politique

3. Les récents efforts de paix et de réconciliation en Afghanistan se sont heurtés à des difficultés au cours de la période à l'examen. Le 15 mars, les Taliban ont unilatéralement suspendu les pourparlers concernant le projet d'implantation d'un bureau au Qatar, dans un contexte d'impasse manifeste avec les États-Unis d'Amérique au sujet du statut de ce bureau et des conditions préalables au transfert de prisonniers. L'action diplomatique préparatoire concernant le bureau de Qatar s'est poursuivie, le Ministre afghan des affaires étrangères, Zalmay Rassoul, s'étant rendu à Doha le 3 avril pour des discussions entre les deux pays portant sur un accord bilatéral de vaste portée et un projet d'ouverture d'une ambassade du Qatar à Kaboul. Pendant ce temps, une délégation de cinq membres représentant la faction



armée du Hezb-e Islami dirigée par Gulbuddin Hekmatyar a rencontré le Haut Conseil de paix le 13 avril et le Président Karzaï le 16 avril, auxquels elle a présenté un plan en 17 points axé sur la présence des forces étrangères, la légitimité du gouvernement, les élections futures et la Constitution. Toutefois, le 12 mai, le Hezb-e Islami a également suspendu sa participation en faisant état de préoccupation concernant le nouvel accord de partenariat stratégique entre l'Afghanistan et les États-Unis. Les Taliban ont aussi condamné cet accord. Cependant, le fait que le mouvement ait déclaré le 20 mai qu'il avait laissé « toutes les portes ouvertes sur les plans militaire et politique » peut présenter de nouvelles possibilités.

4. La nomination, le 14 avril, d'un nouveau Président du Haut Conseil de paix, Salahuddin Rabbani, fils du précédent Président, Burhanuddin Rabbani, assassiné en septembre 2011, devrait contribuer à relancer les travaux du Conseil. Tout en s'efforçant de suivre les pas de son père, il a souligné qu'il fallait que le Conseil s'ouvre davantage. Le 13 mai, un membre de haut rang du Conseil, Mawlawi Arsala Rahmani, un ancien ministre sous le régime des Taliban qui a souscrit à la réconciliation et qui, en 2011, a été retiré de la Liste des sanctions du Comité du Conseil de sécurité créée par la résolution 1988 (2011), a été tué à Kaboul. Si différentes théories sont avancées concernant ce meurtre, Salahuddin Rabbani a indiqué que cet acte ne devrait pas dissuader les artisans de la paix. Les Taliban ont nié toute responsabilité dans l'assassinat, lequel a été revendiqué par un groupe qui se fait appeler Front Mullah Dadullah, du nom d'un commandant notoire des Taliban tué en 2007. Un groupe dissident clamant son autonomie opérationnelle ainsi que les récentes informations faisant état de cas présumés de détention interne, voire d'exécution de commandants des Taliban, pourrait être le signe de dissensions croissantes au sein des Taliban.

5. La Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) continue d'appuyer les activités du Haut Conseil de paix, essentiellement en apportant une assistance logistique à son action de sensibilisation. Les comités provinciaux pour la paix et les autorités locales continuent de se concentrer sur les initiatives visant les combattants de grade inférieur. D'après le secrétariat commun du Programme afghan pour la paix et la réintégration, à la mi-mai, 4 641 ex-combattants antigouvernementaux étaient inscrits en bonne et due forme à ce dernier. Des discussions étaient également engagées avec 1 339 autres candidats. Le Programme bénéficie de l'appui technique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) tandis que la MANUA, en sa qualité de membre du comité technique, a poursuivi la sensibilisation concernant les questions de sélection, de participation communautaire et d'impunité, qui sont essentielles pour la crédibilité du processus et que les communautés afghanes préconisent fermement. Au cours de la période considérée, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011) a approuvé trois demandes de radiation de la liste présentées par le Gouvernement.

6. La chambre basse de l'Assemblée nationale (Wolesi Jirga) ayant apporté un soutien sans précédent aux neuf ministres nommés par le Président, l'ensemble du Gouvernement est à présent approuvé par le Parlement. Le 2 juin, la chambre basse a procédé au vote concernant les deux candidats à la Cour suprême : Abdul Malek Kamawi, haut responsable de la cour, a été confirmé tandis que Mohamed Sarwar Danesh, ancien Ministre de la justice et Ministre de l'enseignement supérieur par intérim, a été rejeté. Il reste à désigner un nouveau président de la Cour suprême.

7. Quoique lents, des progrès ont été enregistrés sur le plan législatif, la chambre basse du Parlement ayant adopté des lois sur l'aviation civile, la structure de l'appareil judiciaire et les questions de personnel relatives aux agents de police. La chambre haute (Meshrano Jirga) a, quant à elle, ratifié la loi sur l'aviation civile ainsi que l'accord de partenariat stratégique entre l'Inde et l'Afghanistan et l'accord-cadre de 2010 relatif au gazoduc entre l'Afghanistan, l'Inde, le Pakistan et le Turkménistan. Le 21 avril, le budget national pour l'année afghane 1391 (mars-décembre 2012, exercice réduit en raison de changements apportés au cycle budgétaire) a été adopté après avoir été rejeté deux fois par la chambre basse. Celui-ci a subi des révisions, concernant notamment la réduction du remboursement annuel de la Kabul Bank de 80 millions de dollars à 65 millions de dollars et une augmentation de 5 millions de dollars au titre des rubriques santé et éducation et du projet d'autoroute périphérique.

8. Les prochaines élections, en particulier l'élection présidentielle, prévues pour 2014 selon la Constitution, suscitent déjà un vif intérêt politique dans le pays. Dans sa déclaration à la réunion sur l'Afghanistan tenue le 21 mai dans le cadre du vingt-cinquième Sommet de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) à Chicago, le Président Karzaï a reconnu que les élections de 2014 constituaient un important tournant et a sans cesse indiqué qu'il ne se représenterait pas, conformément à la Constitution qui limite le nombre de mandats à deux. Ce seraient donc les premières élections organisées après la chute du régime Taliban auxquelles il n'est pas candidat. Pour renforcer le cadre juridique des élections, il est notamment prévu de soumettre la loi sur la structure et les obligations de la Commission électorale indépendante à la commission législative de la chambre basse du Parlement et de faire réviser l'ensemble de la loi électorale par le Ministère de la justice. Le 4 avril, les membres de la Commission électorale ont rencontré le Président pour examiner leurs propositions concernant la loi électorale. Par la suite, un processus consultatif s'est tenu à l'Université de Kaboul le 21 avril et une campagne de sensibilisation a été menée dans les capitales de six provinces. La deuxième phase du projet d'assistance technique du PNUD intitulé « Renforcer les capacités juridiques et électorales pour l'avenir » (ELECT II) a continué d'apporter un appui au renforcement des capacités de la Commission, l'accent étant mis en particulier sur l'inscription des électeurs sur les listes électorales. Une mission d'étude de faisabilité conduite par le PNUD, actuellement en cours (du 2 au 20 juin), permettra de mettre en place un mécanisme durable pour améliorer les listes électorales.

9. Les deux principales coalitions de l'opposition, le Front national d'Afghanistan et la Coalition nationale d'Afghanistan, ont publié le 30 avril une déclaration conjointe dans laquelle elles demandaient que les lois électorales soient adoptées d'urgence, que l'ONU s'implique davantage et que les élections présidentielles se tiennent conformément à la Constitution. Cette déclaration faisait suite aux propos tenus le 12 avril, lors d'une conférence de presse, par le Président, qui disait envisager de ramener les élections à 2013 étant donné que le transfert des responsabilités en matière de sécurité à l'Afghanistan serait achevé en 2014. Le Parti des droits et de la justice, lancé en novembre 2011 et dirigé par un conseil d'éminents hommes politiques et acteurs de la société civile, dont Hanif Atmar, ancien Ministre de l'intérieur, et Sima Samar, a présenté des exigences semblables concernant les améliorations à apporter au cadre électoral et la conduite du scrutin dans un document en 13 points publié le 9 mai. Le Front national a depuis organisé

une série de rassemblements dans le nord de l'Afghanistan. Le chef de la coalition, Zia Masood, ainsi que le général Abdul Rashid Dostom et Haji Mohammad Mahaqueq, fondateurs des deux principaux partis constituant la coalition, ont pris la parole devant des milliers de personnes réunies à Jawzjan et à Faryab les 9 et 16 mai, respectivement. Parmi les questions soulevées, on peut citer la démarche suivie par le Gouvernement concernant le processus de paix et les élections, les craintes concernant le rythme de la transition et l'état de préparation des forces gouvernementales et les appels répétés en faveur d'une délégation des pouvoirs.

10. Mon Représentant spécial, Ján Kubiš, et la MANUA continuent de collaborer activement avec les autorités afghanes et les parties prenantes sur les questions relatives aux élections en vue d'assurer un processus équitable, transparent et ouvert à tous, sans ingérence interne ou externe. La mise en œuvre du mandat de la MANUA en matière d'élection a fait l'objet de discussions avec les autorités gouvernementales, la Commission électorale indépendante, les représentants des partis politiques afghans et de la société civile ainsi que la communauté internationale. J'ai aussi soulevé la question des élections avec le Président Karzaï lors de notre réunion en marge du Sommet de l'OTAN le mois dernier.

11. Après plus d'un an de négociations, l'accord de partenariat stratégique entre l'Afghanistan et les États-Unis a été signé par les Présidents des deux pays le 1^{er} mai. Fondé sur les mémorandums d'accord entre les deux pays sur la détention (conclu le 9 mars) et les opérations spéciales (conclu le 8 avril), il permet aux Afghans d'exercer une maîtrise et un contrôle plus grands conformément aux principes de la transition. L'accord, qui a été ratifié à une large majorité par la chambre basse du Parlement le 26 mai et la chambre haute le 3 juin, témoigne éloquentement d'un engagement continu sur un large éventail de questions et a été largement bien accueilli par divers acteurs afghans. Des questions délicates concernant le statut et la nature véritable d'une présence militaire internationale doivent encore faire l'objet de négociations. Toujours en mai, le Président a signé au nom de l'Afghanistan des accords de partenariat avec l'Allemagne et l'Australie. Le 8 juin, l'Afghanistan et la Chine ont annoncé leur intention de conclure un accord de partenariat stratégique et de coopération.

12. À la réunion ministérielle de l'OTAN tenue à Bruxelles le 19 avril, mon Représentant spécial a souligné que le retrait envisagé des forces militaires internationales ne devrait pas signifier un retrait de l'appui à long terme aux forces de sécurité afghanes ou aux plans de développement socioéconomique de l'Afghanistan. Il a insisté sur la nécessité de lier la protection des civils aux engagements financiers en faveur de la sécurité. Il a livré un message identique lors de ses consultations avec l'Union européenne le 17 avril à Bruxelles. Le 21 mai, j'ai participé, avec les dirigeants de plus de 60 pays, à la réunion sur l'Afghanistan dans le cadre du vingt-cinquième Sommet de l'OTAN à Chicago. Les participants ont réaffirmé le calendrier du retrait des forces internationales et l'appui aux forces de sécurité afghanes. On a estimé que l'appui aux forces nationales de sécurité afghanes coûterait 4,1 milliards de dollars par an, et il s'est dégagé de la réunion un sentiment de confiance croissant que ce montant peut être mobilisé, étant donné les importantes contributions annoncées à ce jour. L'ONU a continué de plaider pour que l'attention voulue soit accordée aux mécanismes de responsabilisation au sein des forces de sécurité afghanes et de veiller à assurer la protection des civils et des enfants en période de conflit ainsi qu'à satisfaire les besoins particuliers des femmes et des filles en tant qu'élément essentiel des cadres de sécurité pour la période de

transition et après la transition. L'Organisation a également préconisé de ne pas dissocier la sécurité de la transition politique, y compris le processus électoral et la paix et la réconciliation, ni du développement socioéconomique.

B. Situation en matière de sécurité

13. Réunie le 10 mai, la Commission conjointe Afghanistan-OTAN pour l'Inteqal a approuvé la troisième tranche de la transition tout en reconnaissant que les difficultés pourraient aller croissant à mesure qu'un plus grand nombre de zones sujettes à conflit s'engagent dans le processus de transition vers la pleine responsabilité de l'Afghanistan en matière de sécurité. La troisième tranche a été lancée par le Président Karzaï le 13 mai, toutes les capitales de province y participant actuellement. Les districts restants (Kapisa, Parwan et Uruzgan) y ayant été associés, 11 provinces participent au transfert progressif de l'intégralité des responsabilités en matière de sécurité et 75 % de la population vit actuellement dans des zones en transition. De l'avis général, les deux premiers cycles de la transition se sont déroulés comme prévu. On n'a observé aucune perturbation majeure de l'ordre public ni aucune différence marquée quant au caractère saisonnier des conditions de sécurité dans les zones en transition.

14. L'ONU a continué d'exercer un suivi des incidents pouvant entraver les activités, la mobilité et la sécurité des acteurs civils dans le pays, notamment ceux qui ont une incidence sur les activités et les programmes qu'elle a prescrits. Les incidents sur le plan de la sécurité ont considérablement diminué pendant la période allant du 1^{er} février au 30 avril par rapport à la même période en 2011. Les chiffres étaient plus comparables à ceux de 2010. En avril, 1 412 incidents ont été enregistrés, soit une diminution de 28 % par rapport à avril 2011 (1 969 incidents); en mars, 1 099 incidents ont été enregistrés contre 1 064 en mars 2011; et en février, 1 032 ont été enregistrés contre 1 394 en février 2011. Cette baisse s'explique par de multiples facteurs, notamment les mauvaises conditions climatiques, les succès remportés par les forces afghanes et internationales (augmentation du nombre d'arrestations et de caches d'armes découvertes), l'adoption par certains dirigeants Taliban d'une position plus politique et l'incertitude qu'inspirent aux combattants les informations faisant état de pourparlers de paix et le prochain retrait des forces militaires internationales.

15. Plus de 70 % des incidents se sont produits dans les provinces du sud, du sud-est et de l'est, la majorité ayant pris la forme d'affrontements armés et d'attentats perpétrés au moyen d'engins explosifs improvisés. Les attentats-suicides ont été moins nombreux que l'année précédente, en partie à cause des opérations menées par les forces afghanes et internationales qui ont permis de saisir des dispositifs de suicide et d'autres engins explosifs. Quatre attentats-suicides ont été enregistrés en février et 5 en mars, contre 9 et 13, respectivement en 2011. Le nombre est passé à 14 en avril, ce qui représente toujours une réduction par rapport aux 17 enregistrés en avril 2011. Toutefois, avril 2012 a marqué la première série d'attentats perpétrés en un mois dans tout le pays, à l'exception des hauts plateaux du centre. En mai 2012, 10 attentats-suicides ont été enregistrés contre 15 en mai 2011. Les attentats-suicides sont de plus en plus utilisés lorsque les insurgés, qui ont peu de chances de survivre, assiègent des cibles de haut vol, équipés d'armes légères et lourdes.

16. Ce fut le cas le 15 avril, lorsqu'a eu lieu la plus grande attaque perpétrée par des insurgés depuis la chute du régime Taliban, qui a été coordonnée dans quatre provinces : Kaboul, Logar, Paktya et Nangarhar. Étaient notamment visés l'Assemblée nationale, les installations des forces de sécurité afghanes et des édifices publics, plusieurs ambassades ayant été directement touchées. Selon les autorités afghanes, 4 civils ont été tués et 52 blessés, 11 membres des services de sécurité afghans ont été tués et 42 blessés, et 36 insurgés ont été tués et 1 arrêté. On estime que les forces de sécurité afghanes sont de plus en plus efficaces face à de tels incidents. Le 2 mai, les Taliban ont annoncé le début de leur offensive du printemps, dénommée Al Farooq. Dans leur déclaration, ils exhortaient les combattants à éviter les victimes civiles à « titre prioritaire » alors même qu'ils énuméraient des cibles, notamment des hauts responsables du Gouvernement et des membres de l'Assemblée nationale et du Haut Conseil de la paix, considérés comme des non-combattants au regard du droit international. Très tôt le 2 mai, une voiture piégée a explosé à l'extérieur d'un complexe résidentiel international à Kaboul, attentat-suicide que les Taliban ont revendiqué. Huit civils, dont des femmes et des enfants, ont été tués et 11 autres blessés. Le 6 juin, 26 civils ont été tués et 67 autres blessés lors d'attentats perpétrés par des insurgés dans des sites civils dans les provinces de Kandahar, Faryab, Balkh et Paktika.

17. La campagne d'intimidation s'est poursuivie sans relâche, avec l'assassinat ciblé de responsables politiques influents et de chefs religieux. À l'instar de l'assassinat de Mawlawi Rahmani, on ignore souvent l'identité des auteurs en raison des luttes pour le pouvoir au sein de tous les groupes. Plus de la moitié des incidents de ce type a eu lieu dans les provinces du sud, essentiellement à Kandahar, dont l'attaque du 28 avril contre le Gouverneur qui a échoué lorsque deux militants qui ont violé la sécurité des locaux ont été tués dans une fusillade. Le 17 mai, quatre assaillants ont visé le complexe du Gouverneur à Farah, mais, encore une fois, n'ont pu parvenir à leur fin.

18. Les forces de sécurité afghanes, en particulier la Police nationale afghane, sont également la cible de campagnes. La police a été visée dans presque 70 % des attaques contre les forces de sécurité; elle a enregistré 875 victimes, soit 70 % du nombre total de victimes chez les forces de sécurité, et le plus grand nombre d'assassinats ciblés.

19. La réalisation de l'objectif consistant à porter l'effectif de la Police nationale afghane à 157 000 éléments et de celui de l'Armée nationale afghane à 195 000 d'ici à la fin 2012 est en avance sur le calendrier, quelque 149 600 policiers et 194 500 militaires ayant déjà été recrutés à la mi-mai. À l'approche du Sommet de l'OTAN de Chicago, un modèle conceptuel pour les forces de sécurité afghanes après 2014 a été approuvé à une réunion du Comité directeur sur la sécurité du Conseil commun de coordination et de suivi, prévoyant un objectif de 228 500 policiers et militaires d'ici à la fin 2017. Tout aménagement futur de ce cadre conceptuel devra tenir compte de l'évolution des conditions de sécurité.

20. Outre les effectifs, l'orientation des différents services de sécurité a fait l'objet de débats houleux, en particulier s'agissant de la nécessité pour les civils de jouer un rôle en matière de police, allant de pair avec la poursuite de la professionnalisation de la force, le renforcement des mécanismes de contrôle et la poursuite des réformes institutionnelles au Ministère de l'intérieur. En avril, le Ministère a lancé un plan de la Police nationale définissant des priorités, notamment

la police de proximité, le renforcement de la détection et de la prévention des crimes, la défense des droits de l'homme et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants. Le plan vise l'objectif ambitieux de recruter 5 000 femmes dans les services de police d'ici à 2014, contre 1 370 actuellement. Le 10 avril, le Ministre de l'intérieur a aussi lancé le secrétariat de la police démocratique (*Police-e-Mardumi*) chargé de coordonner les initiatives de police de proximité et d'assurer la liaison avec la société civile afin de renforcer l'application du principe de responsabilité de la police et d'accroître sa capacité de réaction. La MANUA continue de soutenir fermement ces efforts, notamment en sa qualité de Coprésident du Comité directeur sur la sécurité du Conseil commun de coordination et de suivi.

21. L'augmentation de l'effectif de la police locale afghane s'est poursuivie, 13 000 membres étant répartis sur 65 sites homologués à la mi-mai. Ces forces locales sont censées s'occuper de défense et ont contribué à la stabilité dans plusieurs zones. De graves préoccupations demeurent concernant les questions d'impunité, de sélection, de commandement et de contrôle, sans compter le retour potentiel des milices à relents ethniques ou politiques. La MANUA poursuit sa collaboration avec le Ministère de l'intérieur et les militaires des États-Unis concernant ces questions et les allégations d'atteintes aux droits de l'homme. Plusieurs incidents graves dans lesquels seraient impliqués des membres de la police locale afghane ont été enregistrés. À Paktya, un soldat américain aurait été tué par un membre de la police locale afghane le 26 mars, neuf membres ont été assassinés par un de leurs collègues dans un incident semblable le 30 mars et plusieurs membres ont été arrêtés en avril, au motif qu'ils seraient en possession de gilets pour attentat-suicide. À Uruzgan, un autre membre de la police locale afghane aurait tué un frère d'armes le 7 mars et, le 31 mars, 11 membres auraient rejoint les insurgés avec une importante quantité de matériel et d'armes.

22. De manière générale, les informations selon lesquelles des membres de toutes les forces de sécurité – ou des individus en uniforme – tuent leurs collègues et des homologues internationaux commencent à devenir une tendance inquiétante. Ainsi, par exemple, deux soldats britanniques ont été tués par un membre de la police locale afghane le 12 mai à Helmand et deux autres soldats britanniques ont été tués par un membre de l'Armée nationale afghane le 26 mars également à Helmand.

23. Les sociétés de sécurité privées, à l'exception de celles qui assurent la garde des installations de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) ou d'installations diplomatiques, devaient transférer les responsabilités à la nouvelle Force de protection publique afghane, relevant du Ministère de l'intérieur, le 21 mars. À l'approche de cette date, la mise en œuvre de la décision a été échelonnée et devrait prendre fin le 21 juin. Celle-ci s'est déroulée relativement sans heurts, bien que certaines sociétés privées et certains organismes de développement aient préféré mettre fin à leurs activités en l'absence de services de sécurité privés. Des sociétés de gestion des risques ont été créées pour gérer l'interface entre les clients et la nouvelle force.

C. Coopération régionale

24. Dans le prolongement du processus lancé à la Conférence d'Istanbul pour l'Afghanistan tenue en novembre 2011 sur le thème « Sécurité et coopération au cœur de l'Asie », le dialogue et la coopération au plan politique se sont poursuivis

entre l'Afghanistan et les pays de la région. Le Turkménistan a accueilli la deuxième réunion de haut niveau le 18 avril. Quatorze pays participants et une délégation de la MANUA ont examiné des mesures concrètes pour la mise en œuvre des sept mesures de confiance jugées prioritaires. Le 26 mai, un groupe de base d'ambassadeurs accrédités à Kaboul s'est réuni pour discuter des activités préparatoires à la conférence ministérielle de suivi de Kaboul qui devait se tenir le 14 juin. Il est prévu que les organismes, fonds et programmes compétents des Nations Unies participent à la mise en œuvre des mesures de confiance.

25. La cinquième Conférence sur la coopération économique régionale concernant l'Afghanistan, tenue à Douchanbé les 26 et 27 mars, a porté sur la définition des besoins régionaux prioritaires. Les participants se sont engagés à prendre des « mesures sérieuses et quantifiables » pour exécuter 17 projets qui seront présentés pour financement à la conférence internationale sur l'Afghanistan qui se tiendra à Tokyo en juillet.

26. Le 30 mars, les cinquième consultations vice-ministérielles sur la sécurité régionale de l'Organisation de Shanghai pour la coopération se sont tenues à Beijing. L'Afghanistan figurait à l'ordre du jour des travaux, qui ont été caractérisés par des échanges approfondis sur la situation régionale en matière de sécurité. Les participants ont estimé à l'unanimité que tous les pays de la région doivent renforcer la coopération en vue d'assurer la sécurité, la stabilité et le développement dans la région. Le 7 juin, l'Organisation de Shanghai pour la coopération a annoncé sa décision d'accorder le statut d'observateur à l'Afghanistan.

27. La sixième réunion d'un groupe de hauts fonctionnaires de l'Afghanistan, du Pakistan et des États-Unis s'est tenue le 27 avril à Islamabad. Deux groupes de travail ont été créés pour favoriser les efforts de paix : le premier, au niveau des missions permanentes de ces pays auprès de l'Organisation des Nations Unies, sera chargé de la coopération concernant le rôle du Conseil de sécurité; le second s'occupera des dispositions à prendre pour accorder éventuellement un libre passage aux responsables des Taliban qui souhaitent engager des pourparlers avec le Gouvernement afghan.

28. Mon Représentant spécial a poursuivi son action de sensibilisation à l'échelle régionale en effectuant des visites officielles en Inde, en Ouzbékistan, au Pakistan en République islamique d'Iran, au Tadjikistan et en Turquie. Il a rencontré les Présidents de la République islamique d'Iran et du Tadjikistan en marge de la cinquième Conférence sur la coopération régionale concernant l'Afghanistan et a participé à la Conférence ministérielle de l'Initiative sur la sécurité des frontières d'Asie centrale tenue à Vienne les 16 et 17 avril, qui a porté sur la sécurité des frontières dans la lutte contre le trafic, la criminalité organisée et les émigrations clandestines. Le 14 mai, il s'est entretenu avec les membres du Comité des affaires politiques et de la sécurité de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. À toutes ces réunions, l'importance de la coopération régionale en vue de renforcer la stabilité en Afghanistan a été soulignée, la menace posée par les stupéfiants illicites cultivés en Afghanistan ayant été relevée à maintes reprises.

29. En quête de solutions concrètes, le Programme régional de lutte contre les stupéfiants pour l'Afghanistan et les pays voisins – appuyé par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) – a tenu la première réunion de son comité directeur à Vienne le 14 mars. Les représentants de l'Afghanistan, de l'Iran, du Kazakhstan, du Kirghizstan, de l'Ouzbékistan, du Pakistan, du Tadjikistan et du

Turkménistan ont approuvé les mesures prioritaires, notamment les opérations transfrontières ciblées et le renforcement des réseaux opérationnels entre leurs organismes de répression et leurs institutions judiciaires. En outre, le Programme régional a apporté un appui à la première réunion ministérielle tripartite du nouveau cadre de coopération sous-régionale entre l'Afghanistan, le Kirghizstan et le Tadjikistan, tenue le 1^{er} juin à Douchanbé. Ce nouveau cadre transpose la collaboration au titre de l'initiative triangulaire entre l'Afghanistan, la République islamique d'Iran et le Pakistan.

III. Droits de l'homme

30. Du 1^{er} février au 30 avril, la MANUA a recensé 1 322 victimes civiles (396 tués et 926 blessés), ce qui représente une baisse par rapport aux 1 797 victimes (678 tués et 1 119 blessés) recensées à la même période en 2011. La majorité des pertes chez les civils, soit 1 029 (78 %), était le fait d'éléments hostiles au Gouvernement tandis que 136 (10 %), sont dues aux agissements des forces progouvernementales. Dans 157 cas (12 %), la responsabilité ne pouvait être établie. Le nombre total de civils victimes d'agissements des éléments hostiles au Gouvernement a baissé de 7 %, s'établissant à 286 morts et 743 blessés, contre 395 morts et 706 blessés au cours de la même période en 2011. Les agissements des forces progouvernementales ont fait 66 morts et 70 blessés parmi les civils, soit une baisse de 70 %, contre 209 morts et 252 blessés au cours de la même période en 2011.

31. Si, dans l'ensemble, les pertes civiles ont baissé, certaines tactiques, notamment celles visant spécifiquement les civils, connaissent une recrudescence, en particulier l'utilisation d'engins explosifs improvisés par les éléments hostiles au Gouvernement. Entre le 1^{er} février et le 30 avril, la Mission a dénombré 417 civils (122 tués et 295 blessés) victimes de ces engins, soit une augmentation de 6 % par rapport à la même période en 2011, au cours de laquelle 392 victimes civiles (130 tués et 262 blessés) avaient été enregistrées. La deuxième cause des morts et blessés parmi les civils était l'assassinat ciblé des non-combattants que les éléments hostiles au Gouvernement soupçonnent de soutenir le Gouvernement ou les forces militaires internationales. La Mission a recensé 91 morts et 30 blessés à la suite d'attaques ciblées, soit une augmentation de 63 % par rapport à la même période en 2011, au cours de laquelle 74 victimes (58 morts et 16 blessés) avaient été enregistrées.

32. Si les opérations des forces progouvernementales ont fait moins de victimes civiles, les décès de civils causés par les frappes aériennes demeurent une source de préoccupation. Dans un incident, le 6 juin, 16 civils, dont 9 enfants, ont été tués dans une attaque aérienne dans la province de Logar lorsqu'un hélicoptère militaire international a tiré sur une résidence civile où des éléments hostiles au Gouvernement s'étaient réfugiés. Dans un autre cas, le 23 mars, un militaire américain a été inculpé de sept chefs d'accusation de meurtre par un tribunal des États-Unis à la suite d'une fusillade ayant coûté la vie à de nombreux civils, essentiellement des femmes et des enfants, dans deux hameaux de Kandahar au début du mois. Dans le cadre de la transition en matière de sécurité et au moment où les forces afghanes prennent de plus en plus la direction des opérations, les institutions locales chargées de la sécurité doivent, avec l'appui de la communauté internationale, instituer des mécanismes de protection des civils et de

responsabilisation dans leurs opérations grâce notamment à des initiatives comme la création d'un centre de prévention des victimes civiles.

33. La population carcérale d'Afghanistan continue d'augmenter considérablement, mettant à rude épreuve les installations et le personnel. Le transfert en janvier de la Direction centrale des prisons du Ministère de la justice au Ministère de l'intérieur a suscité des préoccupations, d'autant qu'il semble que les directeurs de prison au niveau des provinces rendent compte au chef de la police locale. En mars, le Ministre de l'intérieur a réaffirmé, dans un arrêté, l'indépendance opérationnelle de cette direction. Au cours de la période considérée, la MANUA a dispensé une formation aux droits de l'homme à l'intention du personnel de la Direction nationale de la sécurité et de la police dans 16 provinces. La Mission a poursuivi le programme d'observation des conditions de détention en effectuant des visites dans plus de 80 établissements gérés par la Direction nationale de la sécurité, la police et la Direction centrale des prisons pour réévaluer le traitement des personnes détenues pour faits liés au conflit. Le 19 mars, la FIAS a annoncé qu'elle avait renouvelé l'agrément de 13 lieux de détention afghans et repris le transfert des détenus après que les autorités ont pris des mesures correctives pour empêcher les mauvais traitements. Le transfert des détenus à 16 établissements avait été arrêté à la suite d'un rapport établi par la MANUA en octobre 2011 sur le traitement des personnes détenues pour faits liés au conflit dans les centres de détention afghans.

34. Le 26 mars, l'Afghanistan a présenté au Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé son rapport d'activité annuel sur l'application du plan d'action pour la prévention du recrutement de mineurs et de ses annexes relatives à la violence sexuelle et aux meurtres et mutilations d'enfants. Si le Gouvernement a fait des progrès s'agissant de prévenir le recrutement d'enfants et d'autres atteintes graves, les éléments qui lui sont hostiles continuent d'employer des enfants. On a constaté une baisse du nombre de cas signalés d'enlèvement, de violence sexuelle et de refus de l'accès humanitaire. En revanche, une campagne ciblée et croissante menée par des éléments hostiles au Gouvernement contre les établissements d'enseignement suscite de plus en plus de préoccupations. Le 7 mai, dans la province de Nangarhar, des éléments hostiles au Gouvernement ont mis le feu à une école secondaire pour filles. Les 1^{er} et 8 mai, des insurgés ont attaqué le convoi du responsable du département de l'éducation de Paktika. Une deuxième attaque a fait cinq morts et sept blessés parmi les civils. Récemment, les actes d'intimidation de la part des insurgés ont contraint plus de 20 écoles de la province de Ghazni à fermer.

35. La MANUA continue de constater que la question de la promotion de la protection des droits des femmes suscite des préoccupations croissantes. Les cas de violence contre les femmes demeurent endémiques et celles-ci continuent de faire face à des obstacles au plein exercice de leurs droits économiques, sociaux et culturels. La Mission a observé des incidents où les autorités judiciaires ont traité les fugues comme un crime, en insinuant une intention de commettre l'adultère, bien que le Code pénal ne prévoit pas cette infraction. On ne peut que saluer le fait que le Président Karzaï ait réaffirmé, lors d'une cérémonie organisée à l'occasion de la Journée internationale de la femme le 11 mars, l'engagement du Gouvernement à promouvoir les garanties constitutionnelles que sont l'égalité des sexes et les libertés fondamentales. Par un décret pris à cette occasion, il a ainsi gracié un certain nombre de prisonnières, qui avaient fui leur domicile. Réaffirmant son

attachement aux principes énoncés dans la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, le Gouvernement a renforcé le dialogue à l'échelle nationale, en mettant en place des groupes de travail technique et des consultations multisectorielles, avec l'appui de l'ONU et de ses partenaires internationaux, ce qui devrait permettre d'élaborer un plan d'action pour l'application de la résolution.

36. L'ONU a tenu des consultations avec la Commission de la femme de la Wolesi Jirga et la société civile concernant la loi sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et a continué d'œuvrer avec le Ministère de la condition féminine à la mise en place de commissions chargées de l'élimination de la violence à l'égard des femmes aux niveaux national et local, conformément à la loi.

IV. Mise en œuvre du processus de Kaboul et cohérence de l'aide

37. La communauté internationale et le Gouvernement se sont attachés essentiellement à préparer la conférence internationale sur l'Afghanistan qui se tiendra le 8 juillet. La conférence devrait concrétiser les engagements pris au titre du Processus de Kaboul, les déclarations politiques et les promesses d'appui issus de la conférence de Bonn de décembre 2011 et de réaffirmer le partenariat entre la communauté internationale et l'Afghanistan après la transition et jusqu'à la fin de la décennie de la transformation (2015-2024). Il s'agira, à la conférence de Tokyo, de prendre des engagements en faveur d'une aide internationale économique et en matière de développement et de gouvernance qui soit prévisible et à long terme, ainsi que de la coopération économique régionale. L'accent sera mis sur la responsabilité mutuelle, y compris la conclusion d'un accord sur un mécanisme de suivi permettant d'examiner périodiquement la mise en œuvre des engagements à long terme par les Afghans et les donateurs comme préalable à la coopération et à la prestation d'un appui.

38. Le Gouvernement afghan a élaboré un document intitulé « Supporting Self Reliance in Afghanistan » (Appui à l'autonomie en Afghanistan) et la Banque mondiale un autre document intitulé « Transition Economics » (L'économie de la transition), lesquels présenteront la stratégie économique que suivra l'Afghanistan pour accroître son autonomie d'ici à 2004. Le Gouvernement afghan entend faire approuver son document à la réunion du Conseil commun de coordination et de suivi avant la conférence de Tokyo.

39. Le 29 mai, 16 organisations faîtières de la société civile ont tenu une conférence à Kaboul pour examiner la position que doit adopter la société civile à la conférence de Tokyo. Les représentants de 34 provinces ont examiné les conditions du développement durable, le renforcement des droits des femmes et de leur accès à la justice et la participation de la société civile au processus de développement pendant la transition. Trente délégués ont été choisis pour participer à une manifestation parallèle la veille de la conférence et deux autres prendront la parole lors de la réunion principale. Le groupe de travail commun de la société civile concourt à l'organisation de ces activités.

40. Pendant ce temps, le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR) et les autorités japonaises préparent la tenue d'une manifestation parallèle prévue le

7 juillet, qui portera sur la stratégie nationale de réintégration de l'Afghanistan, la composante afghane de la stratégie pour des solutions régionales au problème des réfugiés afghans. Cette démarche axée sur les populations locales, mise à l'essai dans 48 sites accueillant un nombre élevé de retours, servira de modèle aux activités de réintégration et de développement durables de l'Afghanistan à l'avenir.

41. La cohérence de l'action du système des Nations Unies en Afghanistan a fait l'objet d'une réunion entre les responsables des organismes des Nations Unies présents dans le pays et le Gouvernement afghan, qui s'est tenue le 6 mai au Ministère des affaires étrangères sous la présidence du Ministre des affaires étrangères, Zalmay Rassoul. C'était la première fois que le Gouvernement rencontrait les représentants de tous les 27 organismes, fonds et programmes des Nations Unies pour examiner ce partenariat. Mon Représentant spécial a souligné l'engagement de l'Organisation à appuyer les priorités nationales à mesure que les autorités afghanes s'approprient davantage les fonctions en matière de sécurité, de gouvernance et de développement. Il a été convenu de tenir régulièrement ce type de réunion pour en faire une instance de concertation constante.

V. Gouvernance et état de droit

42. Fondés sur les critères définis précédemment aux conférences de Kaboul et de Londres, une série d'indicateurs de gouvernance établis en prélude à la conférence de Tokyo portent sur les mesures concrètes indispensables à l'exécution des programmes prioritaires nationaux. Au nombre de 17, ces indicateurs concernent la représentation locale, la lutte contre la corruption, la gouvernance économique, la justice, la planification et l'exécution du budget et le renforcement des capacités. Avec le concours de la Mission, la communauté internationale et le Gouvernement examinent les moyens permettant de soutenir au mieux la réalisation de ces réformes indispensables. L'adoption des critères du Fonds monétaire international relatifs à la Kabul Bank demeure une importante exigence des donateurs.

43. À la réunion du Groupe de travail sur la transparence et la responsabilité de la communauté internationale, tenue le 13 mai, le Comité de suivi et d'évaluation a indiqué que 40 % de ses critères relatifs à la responsabilité et à la transparence ont été satisfaits et que des progrès importants avaient été réalisés concernant 40 % des autres. Si ce rapport montre que cet organe est à mesure d'obtenir des résultats, il va sans dire que le succès sera fonction de la volonté politique ferme nécessaire pour mettre fin à l'impunité. Le 3 juin, le Comité des nominations a recommandé Eva Joly (France) et Hasan Chowdhury (Bangladesh) pour remplacer les deux membres internationaux du Comité de suivi et d'évaluation qui avaient démissionné. Le Cabinet du Président examine cette proposition.

44. En tenant compte des préoccupations de la communauté internationale, la révision du Programme prioritaire national sur le droit et la justice s'est poursuivie, les efforts portant sur les structures de gestion et l'accès à la justice. La Mission travaillera en étroite collaboration avec les parties prenantes pour élaborer une stratégie visant à resserrer la coopération entre la police et le secteur de la justice, en particulier le Bureau du Procureur général.

45. Le projet de code de procédure pénale, considéré comme une priorité législative à la Conférence de Kaboul, a maintenant été soumis à l'Assemblée nationale. La révision et la consolidation du Code pénal ont été lancées en avril. Son

réexamen est fermement préconisé depuis au moins deux ans, des modifications devant y être apportées pour le rendre conforme à la Convention des Nations Unies contre la corruption.

VI. Assistance humanitaire et aide au développement

46. À la suite d'un hiver rigoureux, les inondations qui surviennent généralement entre mars et juin ont commencé en février, 173 incidents ayant été dénombrés dans 126 districts sur une période de trois mois. L'impact humain a été grave : on estime que 206 personnes ont été tuées, 82 blessées et plus de 110 000 déplacées et que 12 500 habitations ont été détruites ou endommagées. Les effets sur l'infrastructure et l'activité économique ont été des plus désastreux pour les localités touchées. L'action humanitaire, menée dans le cadre du Comité national de gestion des catastrophes, a porté sur 20 provinces jugées à hauts risques. Pendant ce temps, l'action menée face à la lente sécheresse déclenchée en 2011 est en cours et se poursuivra jusqu'à la récolte de blé de septembre.

47. Selon les évaluations préalables à la récolte, celle-ci devrait être normale dans la plupart des régions de l'Afghanistan. Les communautés rurales des zones touchées pourraient toutefois connaître l'insécurité alimentaire étant donné l'épuisement des ressources due à la sécheresse, la rigueur de l'hiver et les inondations du printemps. En avril, le Programme alimentaire mondial (PAM) a achevé sa première stratégie « nourriture contre biens » qui visait à réduire les risques de catastrophe. L'objectif principal est de répondre aux urgences non seulement en satisfaisant les besoins immédiats mais aussi en rétablissant les moyens de subsistance, en améliorant les biens productifs et en renforçant la résilience des populations.

48. La Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence, Valerie Amos, s'est rendue en Afghanistan du 8 au 11 mai. Elle a rencontré divers interlocuteurs afghans à Kaboul et à Balkh, notamment des personnes déplacées du fait du conflit et des catastrophes naturelles. Ayant été frappée par l'ampleur des besoins humanitaires de l'Afghanistan, elle a souligné que l'accès humanitaire et la fourniture de l'aide humanitaire en toute impartialité est une obligation en période de conflit, aussi bien maintenant que dans un avenir de plus en plus incertain. Seulement 25 % du montant de 437 millions de dollars qui avait été sollicité lors de l'appel global de 2012 ont été financés alors qu'approche le milieu de l'année, ce qui représente une forte réduction par rapport à mai 2011, lorsque l'appel global d'un montant de 679 millions de dollars avait été financé à 52 %. Aucune contribution financière au titre du Fonds d'urgence n'a été reçue à ce jour.

49. Les 2 et 3 mai, s'est tenue à Genève une conférence sur la situation des personnes déplacées en Afghanistan (la Conférence internationale sur la stratégie pour des solutions en faveur des réfugiés afghans en appui au rapatriement volontaire, à la réintégration durable et à l'assistance aux pays d'accueil), organisée conjointement par le Gouvernement suisse et le HCR avec la participation de représentants de 47 pays. C'était le lancement officiel d'un cadre intégré pour la coopération et la coordination multilatérales convenu entre les Gouvernements afghan, iranien et pakistanais et le HCR. La stratégie, qui a reçu l'approbation du Président en février et l'appui du Premier Vice-Président, Mohammad Fahim, et des

principaux ministres en mars, s'articule en trois volets pour assurer une action coordonnée, à savoir l'appui au rapatriement volontaire, la réintégration durable et l'assistance aux pays d'accueil, et doit reposer sur un engagement de la communauté internationale à fournir un appui soutenu et tangible. Dans le communiqué commun publié à l'issue de la Conférence, les participants ont reconnu qu'il importait de faire la soudure entre l'aide humanitaire et le développement durable.

50. Le nombre de personnes déplacées du fait du conflit a continué d'augmenter, plus de 87 000 Afghans étant déplacés pendant les quatre premiers mois de 2012, ce qui représente une hausse de 17 % par rapport à la période équivalente en 2011 et de 60 % par rapport à 2010. Au 30 avril, on estimait à plus de 408 000 le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de l'Afghanistan. Le HCR et les autorités afghanes s'emploient à établir un profil des déplacés et à faire la toilette des données afin d'améliorer la précision des renseignements fournis et les interventions.

51. Le 29 mars, à Kaboul, le Ministre des réfugiés et des rapatriés et le Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations ont signé un mémorandum d'accord instituant un cadre de coopération visant à renforcer les capacités du Ministère. L'accent sera notamment mis sur les droits des migrants et sur la prestation de service et d'une assistance aux rapatriés, aux personnes déplacées et aux groupes vulnérables.

52. Comme suite au renforcement des capacités du personnel afghan, celui-ci assure dorénavant entièrement la coordination de la lutte antimines depuis le départ, en avril, des derniers conseillers techniques internationaux du Centre de coordination de la lutte antimines d'Afghanistan. Un petit bureau du Service de la lutte antimines des Nations Unies reste en place pour assurer le suivi et l'évaluation des fonds fournis par les donateurs et pour apporter un appui au Centre, sur sa demande. En mars, le Gouvernement a demandé aux États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction de prolonger le délai, fixé à 2013 (10 ans après l'adhésion à la Convention), pour l'élimination de toutes les mines antipersonnel de son territoire. La demande comportait un plan de travail visant à assurer le déminage du territoire afghan d'ici à 2023. Le retard accusé est dû à des problèmes de financement, à l'insécurité, à la découverte de champs de mines inconnus auparavant ainsi qu'à un manque de cartes et de documents concernant les zones minées. Plus d'un million d'Afghans continuent de vivre dans un rayon de 500 mètres de zones infestées de mines terrestres; on dénombre quelque 6 000 sites infestés de mines dans 33 provinces et seulement la province de Daikundi est exempte de mines terrestres.

VII. Lutte contre les stupéfiants

53. Dans son évaluation du risque posé par l'opium pour 2012, publiée en avril, l'UNODC prévoit une augmentation de la culture de pavot en Afghanistan en 2012. Des augmentations sont prévues dans neuf provinces, essentiellement dans l'ouest et le sud du pays : Ghor, Herat, Kapisa, Badghis, Farah, Kunar, Nangarhar, Uruzgan et Badakhshan. Quinze provinces, principalement dans le centre, le nord et le sud-est, conserveront probablement leur statut de province sans pavot. La culture du pavot n'était plus pratiquée à Ghor en 2011, mais cette situation ne peut perdurer que si les efforts d'éradication se poursuivent. Les deux provinces de Kandahar et de

Helmand, dans le sud, représentent toujours la majorité des champs de culture; si l'on s'attend à une réduction des surfaces cultivées à Kandahar, avec 27 213 hectares en 2011, aucun changement majeur n'est prévu à Helmand, où 63 307 hectares étaient cultivés en 2011, soit près de la moitié de la superficie totale cultivée dans le pays.

54. La production totale dépendra des efforts d'éradication, les gouvernements poursuivant les opérations depuis mars dans de nombreuses provinces. Selon les données préliminaires, plus de 10 000 hectares de pavot ont été détruits, soit une hausse de 165 % par rapport à la même période en 2011. Des évaluations finales seront réalisées au moyen d'images satellitaires et de données aériennes.

55. Du 28 au 30 mai, le Directeur exécutif de l'UNODC, Yury Fedotov, s'est rendu en Afghanistan pour lancer le programme de pays de l'Office pour l'Afghanistan 2012-2014 avec le Ministère de la lutte contre les stupéfiants. Doté d'un budget estimé à 117 millions de dollars, le programme vise à contribuer à la stabilité et au développement en renforçant le système de justice pénale et la lutte contre les stupéfiants menée par le Gouvernement. Il compte quatre sous-programmes portant sur la recherche, les politiques et la sensibilisation, l'application des lois, la justice pénale, et la santé et les moyens de subsistance. L'UNODC s'emploie à mettre en place un mécanisme de suivi de la lutte contre les stupéfiants couvrant les programmes prioritaires nationaux pour faire en sorte que la question soit prise en compte dans tous les secteurs de l'action gouvernementale, non seulement dans les secteurs de la sécurité et de l'agriculture mais aussi dans ceux de la santé et de l'éducation. Le mandat a été convenu et sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité commun de coordination et de suivi.

VIII. Appui à la Mission

56. Aux fins de la transition, la MANUA procède à un réexamen de ses activités et de sa structure en vue d'une utilisation optimale des ressources et de se concentrer de plus en plus sur les principaux domaines prioritaires prescrits par son mandat tout en s'efforçant de continuer à s'acquitter de son mandat en couvrant un champ géographique suffisant, étant donné les réductions substantielles de son budget de 2013 demandées par le Siège pour se conformer aux niveaux de financement approuvés par l'Assemblée générale pour la période biennale 2012-2013. Il s'agit également de mettre à profit les recommandations formulées et les discussions qui ont eu lieu entre l'ONU, le Gouvernement afghan et les États Membres au cours de l'examen approfondi de 2011, dont il est fait état dans mon rapport de mars 2012 (A/66/728-S/2012/133).

57. En janvier 2013, huit bureaux de province de la MANUA fermeront et leurs activités seront menées, autant que possible, à partir des bases régionales. Cette décision a été arrêtée à l'issue de consultations avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies sur la présence future des Nations Unies en Afghanistan. Ainsi, au 30 juin, les locaux actuels à Zaboul et à Ghor seront transférés au Gouvernement et au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, respectivement. Les locaux de Badghis et de Nimroz seront fermés. Des discussions sont en cours avec les partenaires au sujet des dispositions finales à prendre concernant les quatre autres bureaux – à Daikundi, Uruzgan, Takhar et Sari Pul – et une décision définitive sera arrêtée d'ici à la fin de l'année.

La fermeture des bureaux entraînera d'importantes économies, mais il faudra, pour obtenir les réductions envisagées, réaliser des économies sous d'autres rubriques à déterminer.

58. La MANUA a poursuivi ses efforts pour mener à terme les investissements dans son infrastructure de base déjà prévus afin de garantir le respect des normes opérationnelles des Nations Unies pour la sécurité du personnel. Les travaux de construction des bureaux régionaux de Balkh et de Bamyan devraient prendre fin d'ici à l'automne, tandis que le bureau remis en état à Jawzjan a réouvert le 1^{er} avril. Des dispositions sont actuellement prises pour redéployer graduellement et temporairement du personnel international au bureau de Kunduz après l'attaque menée contre les locaux en février, l'objectif étant de déménager ultérieurement dans un lieu plus convenable.

59. Par ailleurs, le personnel sera réduit et ce, de manière stratégique, par mon Représentant spécial, compte tenu du dispositif nécessaire et des compétences requises. Recruter et retenir du personnel, en particulier du personnel technique, dans un lieu d'affectation difficile demeurent un défi.

IX. Observations

60. Vu l'évolution de la situation concernant la transition en matière de sécurité, le développement humain, la société civile et le cadre institutionnel afghan, un optimisme prudent est de mise. Il ne faut toutefois pas sous-estimer les difficultés graves qui existent, d'autant que le retrait progressif des forces militaires et la réduction attendue de l'aide au développement engendrent des incertitudes quant à la pérennisation de ces acquis. D'importantes répercussions économiques, des pertes d'emplois, voire une augmentation des besoins humanitaires, au moins à court et à moyen terme, sont prévisibles dans un pays dont les indicateurs de développement humain figurent parmi les plus faibles au monde. Les obstacles à la stabilité demeurent multiples, dont l'insurrection, l'impunité, la corruption, la criminalité et une augmentation de la production et du trafic de stupéfiants. La transition peut offrir l'occasion de réorienter et de hiérarchiser les efforts mais elle peut aussi être une source d'instabilité. Elle peut raviver les tendances déstabilisatrices qui ont eu un effet dévastateur sur le pays dans le passé, en particulier si elle s'accompagne de divisions ethniques. Il faut donc, à titre prioritaire, parvenir à un consensus politique national et mettre en œuvre, de manière prévisible et en toute confiance, les engagements réciproques avec la participation et l'appui à long terme de la communauté internationale.

61. Le sommet de l'OTAN de 2012 tenu à Chicago a entériné un calendrier de retrait des forces militaires internationales et appuyé le rôle directeur que doivent jouer les institutions afghanes pour assurer la sécurité des populations. Il a aussi confirmé que la mission OTAN-FIAS passera d'une mission de combat à une mission de formation et d'assistance. Un nombre croissant d'accords de partenariat stratégique renforcent la stratégie par des engagements bilatéraux. La protection des civils et la responsabilisation des services de sécurité doivent être un élément central de la planification, aussi bien en ce qui concerne les obligations internationales que, à l'intérieur de l'Afghanistan, comme facteur indispensable à la consolidation de la légitimité du Gouvernement. De manière générale, il faut d'urgence mettre en place des cadres pour la gouvernance et l'aide au développement à long terme. Outre la

réunion ministérielle tenue à Kaboul en juin et le renforcement de la cohérence des initiatives régionales de coopération, j'attends avec intérêt la conférence internationale qui se tiendra à Tokyo en juillet et la poursuite des discussions concernant les engagements socioéconomiques bien au-delà de 2014.

62. Il convient de saluer la réduction du nombre d'incidents liés à la sécurité et de victimes civiles au cours de la période allant du 1^{er} février au 30 avril. Cela étant, 44 civils, dont 10 enfants, ont été tués et 69 civils ont été blessés le 6 juin. Les attentats-suicides, l'emploi d'engins explosifs improvisés et les frappes aériennes à Faryab, Kandahar, Paktika et Logar ont fait de cette journée la plus meurtrière en 2012 à cette date.

63. Je demande de nouveau aux éléments hostiles au Gouvernement de mettre fin, en particulier, à l'utilisation sans discernement d'engins explosifs improvisés inhumains. En outre, je suis perplexe devant l'augmentation des assassinats ciblés de civils et la campagne de violence visant les écoles et les éducateurs. Ces actes font fi de l'obligation de protéger les civils, en particulier les enfants, et les institutions civiles et constituent une violation du droit international humanitaire et des droits de l'homme.

64. La MANUA s'est déclarée préoccupée par le fait que les opérations aériennes aient fait plus de morts et de blessés parmi les civils que toute autre tactique utilisée par les forces progouvernementales depuis le début de l'actuel conflit armé. J'ai fait valoir, au sommet de l'OTAN tenu en mai, que davantage d'efforts étaient nécessaires pour protéger les civils, et je constate avec satisfaction que le Gouvernement et la FIAS continuent de revoir leurs procédures afin de prévenir plus efficacement les pertes civiles, notamment pendant les opérations aériennes.

65. Le Gouvernement devrait, avec l'appui international, poursuivre ses efforts pour renforcer sa légitimité et mettre l'accent sur les acquis durables en matière de sécurité, notamment en appuyant la mise en place d'un cadre juridique solide pour les questions de détention et un régime juridique pour la détention administrative ou l'internement, tout en clarifiant le cadre juridique réglementant la conduite des opérations spéciales, des interrogations et des détentions par les forces afghanes. Les initiatives de sécurité locales doivent faire l'objet d'une vérification et d'un contrôle minutieux; je salue les efforts visant à orienter la police dans l'exercice de ses véritables fonctions de maintien de l'ordre public.

66. On a toujours pensé que le processus de paix connaîtrait une évolution lente et irrégulière. Il faut rechercher la participation de toutes les parties et susciter la confiance entre celles-ci malgré les revers. Je me félicite de la nomination de Salahuddin Rabbani comme Président du Haut Conseil de paix et je souscris au fait qu'il mette l'accent sur un processus de paix ouvert à tous aux niveaux central et local. Les femmes doivent avoir une voix, un rôle et une place plus importants dans les initiatives de paix et de réconciliation et exercer une influence réelle sur les résultats de ces initiatives. La MANUA est disposée à soutenir et à favoriser un dialogue politique interafghan constructif et sans exclusive, le cas échéant.

67. Sur le plan régional, je trouve encourageante l'impulsion positive donnée à diverses initiatives bilatérales et multilatérales visant à susciter la confiance et à accroître la stabilité et la prospérité économique. Je me félicite des progrès enregistrés au sujet du Processus d'Istanbul ainsi que des efforts pour définir et hiérarchiser des mesures concrètes susceptibles d'accroître la confiance et d'avoir

une incidence tangible sur la vie et la prospérité des populations. Je constate que le Gouvernement afghan a joué un rôle directeur dans la préparation de la réunion ministérielle tenue à Kaboul. L'ONU et mon Représentant spécial continueront de participer à ces efforts et de fournir un appui, le cas échéant. Le fait que la cinquième Conférence sur la coopération économique régionale concernant l'Afghanistan ait défini 17 projets prioritaires constitue une évolution positive qui devrait recueillir l'attention voulue à la conférence qui se tiendra à Tokyo.

68. Le rôle des prochaines élections s'agissant de favoriser une transition politique pacifique suscite déjà beaucoup d'intérêt. Il revient aux autorités et au peuple afghans de jouer le rôle directeur, aussi bien dans la mise en œuvre du processus électoral que dans la définition du cadre électoral, ce qui suppose l'implication des divers acteurs politiques. Je me félicite des consultations menées par la Commission électorale indépendante et j'espère que l'adoption d'une nouvelle législation permettra de parvenir à un consensus. L'ONU sera un partenaire actif pour ce qui est de renforcer les capacités techniques locales et les systèmes durables, de coordonner l'assistance internationale et de prêter conseil compte tenu de sa vaste expérience internationale. Un vif débat sur les questions vitales pour l'avenir de l'Afghanistan doit avoir lieu et être accueilli favorablement afin d'aider les électeurs à opérer un choix politique en connaissance de cause.

69. La transition offre l'occasion de procéder à d'importants réaménagements et de mettre de plus en plus les institutions civiles au devant de la scène. Toutefois, une planification et une préparation minutieuses s'imposent. Les équipes de construction de province, par exemple, ont fourni une importante aide logistique et financière au niveau local. Leur évolution ne doit pas signifier la disparition des financements et de l'assistance fournis aux collectivités locales mais plutôt la poursuite de l'appui à des systèmes de gouvernance afghans durables. L'incidence financière du départ à grande échelle des forces internationales peut rendre l'économie illicite, notamment celle basée sur les stupéfiants, encore plus attrayante pour ceux qui doivent entretenir de vastes systèmes de clientélisme. Non seulement les autorités locales mais aussi la communauté internationale doivent faire preuve de volonté politique pour s'attaquer à un problème qui a un effet des plus dévastateurs sur la politique du pays.

70. La responsabilité mutuelle effective est indispensable à l'appui à long terme. Les donateurs doivent s'abstenir de présenter des demandes non réalistes et reconnaître les difficultés en matière de capacités institutionnelles. Néanmoins, pour que les donateurs maintiennent leurs engagements, des mesures doivent être prises pour lutter véritablement contre la criminalité et la corruption généralisée qui risquent de porter atteinte aux institutions et cadres mis en place par le Gouvernement. La Commission de suivi et d'évaluation se trouve à un moment critique, et a besoin de l'appui et de l'attention des communautés nationale et internationale.

71. Des discussions officieuses ont lieu sur le futur rôle de l'ONU en Afghanistan. S'il est vrai que l'ONU ne ménagera aucun effort pour soutenir l'Afghanistan, il n'en sera pas moins difficile de satisfaire tous les besoins prévus. Il convient de reconnaître le caractère unique du rôle, des domaines de compétence et de l'expérience de l'Organisation. Il faut un large consensus sur un cadre global pour l'appui international à l'Afghanistan et sur le rôle que doit jouer l'ONU dans ce cadre, compte tenu des difficultés budgétaires.

72. De la conférence qui se tiendra à Tokyo doit émerger un message clair que l'Afghanistan ne sera pas abandonné face à ses besoins de développement et ses besoins sociaux. Des engagements concrets doivent être pris en faveur de l'appui à long terme à l'Afghanistan, de sa stratégie d'autonomie et de ses programmes prioritaires nationaux, alors que le pays s'emploie à assurer sa viabilité budgétaire et économique au-delà de 2014. Au cours de la phase préparatoire, l'attention a porté sur une gouvernance efficace, responsable et durable. L'ONU concourt à l'organisation d'une grande manifestation de la société civile pendant la conférence; je souligne combien il importe d'entendre les diverses voix des Afghans, hommes et femmes, et d'inscrire les questions liées aux femmes et à l'égalité des sexes au niveau national à l'ordre du jour de la conférence. L'avènement d'une société civile dynamique a été l'un des signes majeurs de progrès au cours des 10 dernières années. Il est essentiel de se rappeler le lourd tribut qui a été payé précédemment faute d'un appui soutenu à l'Afghanistan. Toute réduction brusque de l'assistance compromet les réalisations et peut aussi aggraver les besoins humanitaires. La prévisibilité et une large participation sont indispensables pour assurer une planification efficace et susciter la confiance à l'avenir.

73. Je tiens à remercier mon Représentant spécial, Ján Kubiš, et ses deux adjoints, ainsi que le personnel de la MANUA et des Nations Unies en Afghanistan, qu'il soit recruté sur le plan national ou international, pour l'engagement et le dévouement dont ils ont fait preuve dans des conditions très difficiles.
